

La sanction royale a été donnée à ces bills par le greffier du Sénat dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.

Alors l'honorable orateur de la Chambre des communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général, comme suit :

Qu'il plaise à Votre Excellence :

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Excellence le bill suivant :

Acte accordant à Sa Majesté certains crédits nécessaires au service public pour les exercices expirant respectivement le 30 juin 1906 et le 31 mars 1907.

que je prie humblement Votre Majesté de sanctionner.

Alors, après que le greffier de la couronne en chancellerie eut lu le titre du bill, la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de clore la deuxième session du dixième parlement par le discours suivant :

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des communes :*

En vous dispensant de prolonger votre présence au Parlement je désire vous remercier du soin et de l'assiduité dont vous avez fait preuve dans l'accomplissement de vos laborieux et difficiles devoirs.

Votre invitation à Sa Majesté le roi, la priant de visiter cette partie-ci de ses possessions, a été régulièrement adressée au palais de Buckingham. Qu'une réponse favorable de Sa Majesté à cette invitation soit de nature à provoquer une grande réjouissance au Canada, c'est ce que tendent à démontrer plusieurs adresses semblables qui ont été adoptées dans les différentes provinces, cités et villes, et qui expriment toutes l'espoir que Sa Majesté pourra nous honorer d'une autre visite.

Il est très satisfaisant de constater que le Canada continue de jouir d'une prospérité dont l'histoire des nations offre peu d'exemples. Le chiffre des exportations et des importations pour l'année qui vient d'expirer dépasse celui de tout exercice précédent. Le revenu

accuse aussi une augmentation remarquable, les recettes imputables sur le fonds consolidé ayant doublé pendant la dernière période décennale. Le grand nombre de bills d'intérêt privé qui ont reçu votre approbation et qui avaient pour objet de constituer en corporations des compagnies de chemins de fer et d'autres compagnies industrielles, fournit une nouvelle preuve de la prospérité générale qui règne au Canada.

Le nombre d'immigrants cherchant à s'établir dans les provinces de l'ouest continue toujours d'augmenter, et vu les conditions favorables qui existent dans l'Alberta et la Saskatchewan, les terres vacantes de ces deux provinces s'enlèvent rapidement.

Plusieurs actes de grande utilité publique ont été ajoutés aux lois pendant la session qui touche maintenant à sa fin. Je suis heureux de remarquer parmi ces actes :

Un acte ayant pour objet de mieux faire observer le dimanche ;

Un acte tendant à restreindre l'usure ;

Un acte tendant à mieux régler la marque des fruits ;

Un acte exigeant que certains articles qui contiennent une certaine proportion d'or et d'argent ne soient pas exposés en vente sans avoir été honnêtement poinçonnés ;

Un acte concernant les immigrants et l'immigration et contenant, entre autres dispositions, celle qui permet aux autorités de renvoyer les sujets peu désirables.

Il est fort à espérer que l'exemple que vous avez donné en adoptant le projet de loi par lequel on demandait à mettre de côté de grandes étendues de terrain pour en faire des réserves forestières, soit suivi par les législatures provinciales ayant juridiction sur le domaine public situé dans leurs limites ; qu'il soit établi un mode de reboisement dans toutes les parties du Canada et que nous puissions conserver ainsi à nos rivières et à nos précieux pouvoirs hydrauliques un volume d'eau uniforme.

Vu le grand nombre d'actes importants adoptés et d'amendements faits aux lois existantes pendant cette session, il a été jugé à propos de retarder la publication des volumes des statuts refondus, afin d'y incorporer la récente législation.

*Messieurs de la Chambre des communes :*

Je vous remercie, au nom de Sa Majesté, des subsides que vous avez si libéralement votés.

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des communes :*

Copie de la convention concernant les relations commerciales entre le Japon et le Cana-